

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

PACTE PLP

ARME DE DESTRUCTION MASSIVE DE NOS LP ET DE NOS MÉTIERS

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PLP

UNE LIBÉRALISATION RAMPANTE

La revalorisation « socle » s'applique à tous les échelons et se fait par le biais de la revalorisation de la prime ISOE (environ 92€ net par mois). Celle-ci ne rattrape pas l'inflation de ces derniers mois et correspond donc, in fine, à une perte de pouvoir d'achat qui s'additionne à celle des années précédentes... Pour compenser, le personnel est renvoyé à travers le *Pacte*, sous l'autorité du CE, à l'augmentation de son temps de travail pour « perdre moins ». De plus, en lycée professionnel, le *Pacte* constitue le bras armé de la réforme. Les conséquences sur le statut et les conditions de travail seront désastreuses. **Mener le combat pour refuser le *Pacte* c'est, pour l'heure, le meilleur moyen de s'opposer à la réforme Macron des LP!**

QUI EST CONCERNÉ-E ?

Les PLP, les CPE et les PSYEN, titulaires ou non, y compris les personnels sans élèves, à temps partiel, quel que soit le cycle d'exercice, **sur la base du volontariat**, pour une durée d'une année scolaire. **Pas de volontaires, pas de *Pacte* !**

IMPRÉPARATION ET PAS DE CHARGE

La note de service publiée très tardivement (27 juillet) précise les conditions d'exercice et d'attribution des missions du *Pacte* dans l'enseignement public. Actant, on ne sait comment, que les PLP ont beaucoup de temps libre, le *Pacte* peut se composer pour eux et elles, au maximum de 6 missions. Elle fixe le calendrier des signatures à la mi-octobre. Elle **donne la priorité aux missions de remplacement dans le 2d degré**. Elle autorise même la fragmentation des missions hors « RCD ». Elle renforce le pouvoir des CE sur les personnels. Aucun doute, **la pression managériale sera à son comble.**

UN CONTRÔLE STRICT



Pour toutes les missions annuelles forfaitaires, le *pacté-e* doit rendre des comptes sous forme d'un **bilan d'activité**. C'est également le cas pour certaines missions de 24h. D'autre part, «*pour les parts fonctionnelles sur des missions horaires, en contrepartie de la facilité d'un paiement mensualisé automatique, un renforcement du contrôle interne est indispensable pour pouvoir s'assurer de l'effectivité des heures réalisées*». Il est ainsi demandé «*aux chefs d'établissement de conserver des éléments justifiant de la bonne réalisation des heures par chacun des agents* » (extraction pronote par exemple, mail...). Par conséquent la possibilité de se retrouver dans des situations de **trop perçu** est réelle. «*Les rectorats réaliseront un contrôle annuel sur plusieurs établissements de leur académie pour s'assurer que les heures payées en parts fonctionnelles ont bien été réalisées.* »

LE PACTE
C'EST...

- ✘ JUSQU'À 6 MISSIONS (18H RCD + (3X24H) + 2 UNITÉS FORFAITAIRES) IL EST DÉSORMAIS SÉCABLE...
- ✘ UNE MISSION = 1250€ EN PRIME
- ✘ NOUVELLE PART FONCTIONNELLE DE L'ISOE VERSÉE SUR 9 MOIS
- ✘ UNE LETTRE DE MISSION CONTRACTUELLE
- ✘ UN CONTRÔLE STRICT DES MISSIONS EFFECTUÉES



Groupe de missions dans l'arrêté	Missions	Quantum Bilan d'activité (BA)	Libellé de la mission associée dans l'arrêté	Mise en place de la réforme
Prise en charge d'élèves	Remplacement de courte durée	18 heures	Remplacement de courte durée	Prioritaire
	Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés (troubles dys, handicaps, difficultés dans les enseignements généraux)	24 heures (BA)	Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits	Mesure 2
	Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'options (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc.)	24 heures		Mesure 3
	Intervenir dans des parcours de consolidation en STS pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles	24 heures BA et Annualisation)	Enseignement et accompagnement dans les périodes post-bac professionnel	Mesure 5.3
	Enseigner dans les spécialisations professionnelles	24 heures		Mesure 8
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite / École ouverte	24 heures (BA et Annualisation)	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite / École ouverte	
	Intervenir dans le cadre de la découverte des métiers en 5e, 4e, 3e	24 heures (BA et Annualisation)	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers	Réforme collège
Participation aux missions d'innovation pédagogique	Coordonner, prendre en charge et mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants (dont CNR)	Annuel-forfaitaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	CNR/SNU
Missions d'accompagnement et d'orientation des élèves	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	Annuel-forfaitaire (BA)	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	
	Coordination du dispositif de la découverte des métiers	Annuel-forfaitaire (BA)	Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5e, 4e et 3e	Réforme collège
	Tutorer un groupe d'élèves	Annuel-forfaitaire (BA)	Accompagnement des élèves en difficulté	Mesure 5
	Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel	Annuel-forfaitaire (BA)		Mesure 5.1
	Accompagner les jeunes en année terminale avant, pendant et après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi	Annuel-forfaitaire (BA)	Accompagnement vers l'emploi	Mesure 4 et 6
	Accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition emploi	Annuel-forfaitaire (BA)		Mesure 5.2
	Lien établissement-entreprise (formation des tuteurs de stage, bureau des entreprises)	Annuel-forfaitaire (BA)		Mesure 9

« RCD » (REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE) : UNE « PRIORITÉ NATIONALE » TRÈS ENCADRÉE...

La note de service précise : « pour le second degré... Les parts fonctionnelles doivent être **prioritairement allouées dans l'objectif de répondre au besoin prévisionnel de remplacement**, défini par le plan annuel précité. **Sauf cas particulier, elle porte sur le remplacement de courte durée** ». Pas de remplacement matière par matière. De plus les AED peuvent encadrer « des séquences pédagogiques organisées au moyen d'outils numériques ». Le signataire est contraint de « communiquer au chef d'établissement des créneaux fixes d'au moins une heure dans la semaine, durant lesquels il peut être appelé afin d'assurer un remplacement ». Le délai de prévenance du pacté-e est renvoyé à l'autonomie des établissements et n'est pas cadré nationalement. « Le plan est présenté par le chef d'établissement au conseil d'administration, après consultation du conseil pédagogique... Le chef d'établissement rend compte au conseil d'administration et au recteur d'académie au moins deux fois par an de la mise en œuvre de ce plan. ». La possibilité de réaliser des remplacements en dehors du pacte existe toujours (payés en HSE).

**EN MOYENNE,
DÉJÀ 43H DE TEMPS DE
TRAVAIL PAR SEMAINE !**

LES FAUX-SEMBLANTS DES MISSIONS D'AIDE ET DE SOUTIEN

Alors que la TVP a diminué les heures disciplinaires et appauvri les contenus de formation, la réforme Macron à travers *le Pacte* multiplie les missions d'aide et de soutien pour soi-disant pallier les difficultés des élèves (Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits/ Enseignement et accompagnement dans les périodes post-bac professionnel...). À coup de 24h de face à face pédagogique, dont sont exclus les temps de préparation, de concertation et de réunion, c'est un **alourdissement énorme de la charge de travail** qui se dessine pour les pacté-es.

Pour l'intervention auprès de petits groupes d'élèves, la note précise que « des cours de français et de mathématiques qui peuvent être dispensés en groupes à faible effectif, pour tout ou partie de l'horaire annuel. Cette nouvelle modalité ne génère pas d'heures

d'enseignement supplémentaires pour l'élève ». Il s'agit, ni plus ni moins, de mettre en place des groupes de niveau sans moyen supplémentaire!

La liste initiale des activités optionnelles (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie) « peut être enrichie en fonction des projets de l'établissement, des ressources internes et des partenariats ». Aucun

programme, aucun cadrage national, tout peut être considéré comme une activité optionnelle.

L'intervention dans des parcours de consolidation en STS ou dans le cadre de la découverte des métiers introduit **l'annualisation!**

**UN OBJECTIF MINISTÉRIEL...
REMPLENER DES EMPLOIS PAR DES
CONTRATS DE MISSION SOUS-PAYÉS**

RENFORCEMENT DES LIENS AVEC L'ENTREPRISE

Sous couvert de missions d'accompagnement et d'orientation des élèves qui sont **toutes forfaitaires et donc annualisées**, la réforme par le vecteur du Pacte veut surtout développer au maximum les liens entre les LP et les entreprises. Aveuglée par l'à priori idéologique de l'entreprise formatrice et insérante, la réforme prévoit que celle-ci et France Travail sont légitimes à la fois pour tutorer les élèves et les orienter, gérer les décrocheur-euses, préparer au marché du travail, accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition emploi. Non seulement les **LP sont mis au service des besoins en emploi des entreprises locales, mais le monde économique est aussi largement convoqué pour influencer les contenus de formation**. Cette réforme s'inscrit dans l'objectif de Macron d'atteindre le plein emploi en 2027.

Certaines missions s'apparentent à de véritables emplois. En effet, les missions « accompagner des élèves en difficulté » ou « la coordination de la découverte des métiers » comportent des « fiches de poste » extrêmement denses « en termes d'objectifs ». Le sommet est atteint avec la mission qui consiste à « faire vivre le lien établissement-entreprise » qui revient à remplacer les chef-fes de travaux (DDF).

DES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES

BRAS ARMÉ DE LA RÉFORME MACRON DU LP, LE PACTE EST AUSSI UN LEVIER POUR ATTAQUER LE STATUT.

- ✗ EXPLOSION DES ORS. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL. ANNUALISATION
- ✗ DÉVELOPPEMENT DES CONTRATS DE MISSIONS SOUS-PAYÉS
- ✗ HIÉRARCHIES INTERMÉDIAIRES ET CAPORALISATION AU DÉTRIMENT DES COLLECTIFS DE TRAVAIL
- ✗ CONCURRENCE ENTRE COLLÈGUES ET INÉGALITÉS SALARIALES FEMMES/HOMMES RENFORCÉES
- ✗ INDIVIDUALISATION DE LA RÉMUNÉRATION. DÉFISCALISÉE ET DÉSOCIALISÉE
- ✗ NÉGATION DU TEMPS DE TRAVAIL DIDACTIQUE ET PÉDAGOGIQUE.

PERTE DE
SENS DU
MÉTIER

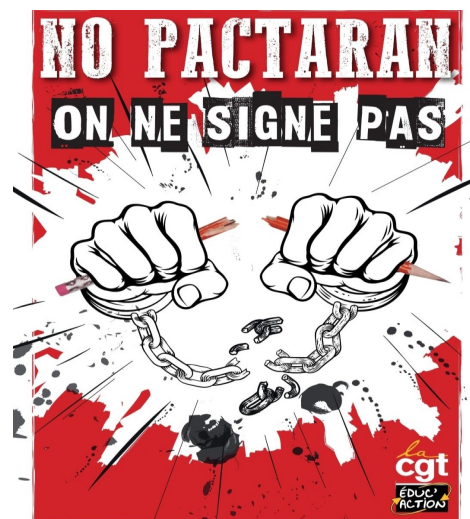
TRAVAILLER
PLUS POUR
PERDRE MOINS

PLP

LA CGT EDUC'ACTION APPELLE...

À MENER LE COMBAT CONTRE
LA RÉFORME RÉACTIONNAIRE DU LP ET DONC À REFUSER DE
SIGNER LE *PACTE*.

DÈS LA RENTRÉE, ORGANISONS DES HIS POUR INFORMER
DES DANGERS DU PACTE ET ORGANISER LE REFUS LE
PLUS COLLECTIF POSSIBLE.



LA CGT ÉDUC'ACTION
APPELLE À REFUSER DE
SIGNER LE *PACTE*.

REVENDIQUONS

UNE REVALORISATION SALARIALE SANS CONTREPARTIE AVEC...

- ✓ UN RATTRAPAGE DE 400 €
- ✓ LE SMIC À 2000 € BRUT
- ✓ UNE AUGMENTATION DU POINT D'INDICE
- ✓ L'ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation